

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUILLET 2021

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 14
Présents : 11 - Votants : 13

Date de convocation : 26 juillet 2021
--

Le trente juillet deux mil vingt et un : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELPY Edmond, Maire.

Présents : Mrs DELPY – AUMETTRE - GAILLARD Didier – GAILLARD Daniel
- LAFLEUR - GAUTHIER - CHEVALIER – Mmes TERHA – VERLHIAC –
CHATEAURET - VIELLEPEAU -

Excusé(s) : M. CHEVAL – Mmes LASNE (pouvoir à Mme TERHA) –
ROUSSEL (pouvoir à M. GAUTHIER) -

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Emma VERLHIAC

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

N°01 - a attribué une gratification d'un montant de 200€ à Mademoiselle Guillemette LASNE, en remerciement du travail fourni durant sa période de stage.

N°02 – a validé l'achat du fourneau et d'une tablette en inox pour la cuisine de la salle des fêtes mais a souhaité faire réaliser d'autres devis pour la partie bar.

N°03 – a défini comme projet prioritaire l'étude de la réfection des trottoirs avec enfouissement des lignes en bordure de la route départementale n°704, le prochain projet à intervenir sera l'achat de terrain puis la rénovation de l'église.

N°04 – a attribué une subvention de 500€ au profit de l' ASPR RUNNING pour l'aider à soutenir leur projet prévu au mois d'Octobre 2021.

Mme Mathilde CHATEAURET n'ayant pas pris part au vote.

DIVERS :

* Installation d'une bascule pour les agriculteurs : nécessite un contrôle régulier, ainsi qu'une présence.

L'étude doit-elle être poursuivie ? Réflexion en cours, à voir en fonction de l'avenir de la Coopérative Agricole.

A ce jour, la commune ne possède pas les ressources financières pour un tel projet.

* Logement communal : la situation tend à rentrer dans l'ordre avec la locataire du logement des écoles.

* Achat de terrain : pas de réponse à l'heure actuelle de l'office HLM. Le terrain de la famille QUEYROI semble celui retenu.

EPF (établissement public foncier) : l'organisme se charge de l'étude du projet et de son financement, après acceptation par le Conseil Municipal et les conditions définies par celui-ci.

Il négocie directement avec le propriétaire le prix d'achat.

Séance levée à 22 heures 35

Fait en Mairie, le 05 août 2021

La secrétaire de séance